

LIVRET DES ÉTUDES

2020 - 2021

DÉPARTEMENT

HISTOIRE - SOCIOLOGIE

double LICENCE



L'université est une chance, saisissons-la !



ash.univ-tours.fr

Année Universitaire 2020-2021

----- *Document à lire attentivement et à conserver* -----

I- Présentation de l'Unité de Formation et de Recherche ARTS ET SCIENCES HUMAINES

II- Présentation générale des études

A- Le déroulement de l'année universitaire

L'inscription administrative et l'inscription pédagogique

Les examens

B- Le système LMD

B1- Les diplômes

B2- Le schéma type d'un diplôme

B3- le CERCIP

B4- Le MOBIL

C- Les stages

D- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

E- La mobilité étudiante

F - Les Clés de la réussite

III- Les études d'Histoire et Archéologie

A- Présentation de la filière

A1- Renseignements pratiques

A2- Organisation des études

A3- Débouchés de la filière

B- Présentation de la double Licence Histoire-Sociologie

B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage
Et Régime spécial d'Etudes

B2- Présentation de la Licence 1^{ère} année (L1)

B2.1- Maquette de L1 S1

B2.2- Maquette du L1 S2

B2.3- Modalités de contrôle des connaissances de L1

B3- Présentation de la Licence 2^{ème} année (L2)

B3.1- Maquette de L2 S3

B3.2- Maquette du L2 S4

B3.3- Modalités de contrôle des connaissances de L2

B4- Présentation de la Licence 3^{ème} année Parcours Histoire (L3)

B4.1- Maquette de L3 S5

B4.2- Maquette du L3 S6

B4.3- Modalités de contrôle des connaissances de L3 Parcours Histoire

Calendrier universitaire

I. PRESENTATION DE LA FACULTE DES ARTS ET DES SCIENCES HUMAINES

La faculté des arts et des sciences humaines est une unité de formation et de recherche (UFR) et est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de 8 départements : histoire, histoire de l'art, musique et musicologie, sociologie, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation et le centre de formation des musiciens intervenants.

Quelques chiffres

A l'Université : Environ 28 000 étudiants inscrits en 2018-2019 dont 5.200 étudiants à l'UFR Arts et sciences humaines, 200 enseignants chercheurs, 40 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directeur : M. François-Olivier TOUATI, professeur des universités d'histoire du Moyen-âge

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel seclash@univ-tours.fr

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au 1er étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes »

Bureau 117, 1er étage

Tél : 02 47 36 65 35

scolash@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et

de 13h30 à 16h45

fermeture au public le mercredi

après-midi et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115,

courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique **gère votre dossier pédagogique** : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes. Le secrétariat pédagogique vous accompagne tout au long de votre scolarité.

II – PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

► L'inscription administrative et p dagogique

Apr s votre inscription administrative   l'Universit , vous devrez **OBLIGATOIREMENT** et   **chaque semestre**, vous inscrire p dagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirig s (TD) et le cas  ch ant les travaux pratiques (TP).

Cette proc dure d termine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit imp rativement avoir lieu pendant la p riode d finie par les services universitaires.

Tout  tudiant qui n'aura pas r alis  son inscription p dagogique avant le 1^{er} octobre ne sera pas autoris    se pr senter aux examens.

L'inscription p dagogique se fait via le web sur votre Environnement Num rique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou aupr s de votre secr tariat p dagogique.

Les examens

Les  valuations se font par un **contr le continu** tout au long de l'ann e qui peut  tre associ    un **examen terminal**   la fin de chaque semestre.

La pr sence aux travaux dirig s (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.

Un contr le d'assiduit  des  tudiants est syst matiquement effectu  par les enseignants.

Toute absence   une s ance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat m dical   votre service de scolarit  **dans un d lai de 8 jours**.

L'absence non justifi e aux s ances de TD et de TP a des cons quences graves. Elle entra ne automatiquement la mention "absence injustifi e" (ABI) sur le relev  de notes. Il n'est donc plus possible de valider le semestre.

Attention : les  tudiants boursiers doivent  tre pr sents aux cours et aux examens, m me en cas de r orientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois per us.

► R gime particulier

Dans le cadre du « **R gime Sp cial d'Etudes** » (R.S.E.), certaines cat gories d' tudiants (*par exemple les salari s, en situation de handicap, charg s de famille, ...*) peuvent demander    tre dispens es du contr le continu.

Le R.S.E comprend **des am nagements d' tudes (emploi du temps, dispense d'assiduit  en TD, am nagement d'examens)**.

Les  tudiants qui souhaitent b n ficier du r gime sp cial d' tudes devront en faire la demande **avant le 27 septembre 2019**. Les modalit s d taill es et la proc dure sont consultables sur le site internet de l'Universit  dans la rubrique Formations/R gime Sp cial d'Etudes.

B - LE SYSTEME L-M-D

Il est fond  sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en cr dits europ ens commune   l'ensemble de l'espace europ en : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux  tudiants une grande modularit  favorisant l' laboration d'un parcours individualis .

La d livrance des dipl mes donne lieu   un suppl ment au dipl me, c'est- -dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l' tudiant. Le suppl ment au dipl me a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilit  des  tudiants.

B1- Les dipl mes

■ **La Licence** : pr par e en 3 ans apr s le bac, elle est structur e en 6 semestres et correspond   180 cr dits europ ens valid s.

Les dipl mes de Licence sont r partis dans des **domaines** de formation et d coup s en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : pr par  en 2 ans apr s la Licence, il est structur  en 4 semestres et correspond   300 cr dits europ ens valid s (180 de Licence + 120 de Master 1^{ re} et 2^{ me} ann es).

■ **Le Doctorat** : pr par  en 3 ans apr s le Master. Il est d livr  apr s la soutenance d'une th se.

B2- Le sch ma type d'un dipl me de Double-Licence

En suivant une formation de double-licence, l' tudiant valide   la fois une licence d'histoire et une licence de sociologie. Il suit ainsi 2 modules disciplinaires en histoire (comme les  tudiants de licence d'histoire) et 2 modules disciplinaires en sociologie (comme ceux de licence de sociologie). En outre, il suit chaque semestre un module sp cifique croisant les deux disciplines sur diff rents objets scientifiques, comme le travail, le corps, les fronti res g ographiques, etc. L'organisation de ses  tudes est ainsi la suivante chaque semestre :

MODULE 1 : Histoire

MODULE 2 : Histoire

MODULE 1 : Sociologie

MODULE 2 : Sociologie

MODULE 3 : Module Sp cifique

MODULE 4 : Comp tences transversales (langues, outils documentaires, comp tences num riques, etc...)

B3- Les Comp tences, Engagement, R flexions citoyennes et Pratiques (CERCIP)

Cette unit  **OBLIGATOIRE** est propos e dans le MODULE 4. Elle concerne les L2 et L3. Elle a une valeur de 2 cr dits europ ens.

Selon les composantes, elle est ouverte au premier ou second semestre de l'ann e universitaire (*Cf. maquette d'enseignement*).

Les  tudiants inscrits en double-licence sont dispens s des CERCIP.

La liste des CERCIP et leur descriptif seront consultables sur le site  tudiant d but septembre.

B4- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

Ce module **OBLIGATOIRE pour l'obtention de la Licence** a pour objectif de vous faire d couvrir le monde professionnel li    votre fili re (connaissance des cursus, d bouch s et m tiers) et de vous permettre d'engager une d marche de r flexion sur votre projet universitaire et professionnel.

Le MOBIL est constitu  de 2  l ments :

- Des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (aux semestres 2, 3 et 5)
- Des points MOBIL   obtenir en participant   des actions de d couverte du monde professionnel : ateliers CV et lettre de motivation, conf rences m tiers, forum stage-emploi, visites d'entreprises,... Vous pouvez aussi r aliser un stage de d couverte dans ce cadre ou encore valoriser certaines exp riences (jobs  tudiants, activit s associatives).



Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL. Ces points ne correspondent pas   des ECTS, ils sont propres   la validation du MOBIL.

La liste et les dates des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et informations concernant ce module sont disponibles sur le cours en ligne "**Mode d'emploi du MOBIL**" accessible depuis votre E.N.T. sur la plateforme CELENE.

Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 avec des exercices et outils pour vous guider dans vos démarches.

C- LES STAGES

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage **uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, mais dans tous les cas le cadre du MOBIL ou du CERCIP.**

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université.
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR TROUVER VOTRE STAGE

rpro.univ-tours.fr

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (M.O.I.P.) met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- Des ateliers CV/Lettre de motivation tout au long de l'année
- Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : Rpro
- Des entretiens individuels pour vous aider à cibler les bonnes entreprises, préparer votre candidature et vos entretiens de recrutement
- Des rencontres avec des professionnels pour découvrir un secteur d'activités ou un métier
- Un Forum Stage-Emploi tous les ans en novembre

Rpro vous permet de :

- Trouver des offres de stages et d'emplois
- Mettre votre CV en ligne pour être visible des recruteurs partenaires
- Contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université de Tours
- Être informé.e des événements à ne pas manquer (forum emploi, salon, concours, etc...)





D- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues. Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues.

Bien que cette certification ne soit pas obligatoire, elle est vivement conseillée car c'est un atout sur votre CV.

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/Acquérir_des_compétences_supplémentaires/Certification_en_langues_étrangères

E- LA MOBILITE ETUDIANTE

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

➤ **En Europe:** A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

➤ **Hors Europe:** L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- Des réunions d'informations et ateliers pratiques (surveillez votre mail univ-tours),
- Une CERCIP spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale »
- Un programme Service Learning et des rencontres « Tandem », conversations entre étudiants français et internationaux dans les différents centres de ressources en langues de l'université

Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Etain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mail : international@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Savoir prendre des notes », « Apprendre à bien apprendre », « Etre plus performant au moment des examens », « Assurer la présentation de mon diaporama »... Certaines actions peuvent également donner un point MOBIL.



Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations »
sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr

III- Les Études en HISTOIRE-SOCIOLOGIE

A- PRESENTATION DE LA FILIERE – HISTOIRE- ET SOCIOLOGIE

Bureau 231 – Histoire 2^{ème} Etage

Horaires d'ouverture du secrétariat – Fermé le Lundi après-midi et le Jeudi après-midi

Mardi, Mercredi et Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45

Lundi et Jeudi : 8 h 30 à 12 h 00

Bureau 217 - Sociologie – 2^{ème} Etage

Horaires d'ouverture du secrétariat – Fermé le Lundi matin et le Jeudi après-midi

Mardi, Mercredi et Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Lundi et Jeudi : 9 h 00 à 12 h 00

Noms et coordonnées des différents contacts

Licence 1 : Fabienne TERSAC en Histoire fabienne.tersac@univ-tours.fr – 02.47.36.67.67

et Fouzia ROLLAND en Sociologie fouzia.rolland@univ-tours.fr – 02.47.36.66.77

Licence 2 : Anne BOUYER en Histoire : anne.bouyer@univ-tours.fr – 02.47.36.65.40

et Fouzia ROLLAND en Sociologie fouzia.rolland@univ-tours.fr – 02.47.36.66.77

Licence 3 Histoire : Fabienne TERSAC en Histoire fabienne.tersac@univ-tours.fr – 02.47.36.67.67

et Marylène MOREAU en Sociologie marylene.moreau@univ-tours.fr – 02.47.36.65.45

Liste et coordonnées des responsables pédagogiques

- Responsables de la double-licence :

Pascal CHAREILLE : pascal.chareille@univ-tours.fr

Nicolas OPPENCHAIM : nicolas.oppenchaim@univ-tours.fr

B- PRESENTATION DE LA LICENCE HISTOIRE - SOCIOLOGIE

Objectifs

La double licence mention Histoire -Sociologie permet d'acquérir :

- une compréhension et une capacité d'analyse des phénomènes sociaux, politiques, religieux, culturels et économiques, à la fois dans la longue durée historique et dans leurs manifestations actuelles.
- des compétences méthodologiques propres à l'enquête historique et l'enquête sociologique (constitution et analyse de corpus, exploitation de fonds d'archives, entretiens, observations, films, etc.).

Elle aboutit à la délivrance de deux diplômes, une Licence Mention Histoire et une Licence Mention Sociologie.

Après avoir suivi cette double licence, l'étudiant sera capable de :

- Repérer une progression chronologique et une problématique historique ; replacer les événements et les processus historiques dans la longue durée, dans une perspective comparatiste.
- Mobiliser les principales notions des différentes branches de la recherche historique et sociologique (histoire économique et sociale, éducation, genre, travail, migrations, ville, etc.).

- Mobiliser une intelligence critique pour  valuer la diversit  des approches historiques et sociologiques, et situer la r flexion au sein des d bats politiques et historiographiques contemporains.
- Utiliser les outils de l'enqu te sociologique (observation ethnographique, entretiens approfondis, traitement informatique de questionnaires et de donn es statistiques, r alisation de films documentaires, etc.)
- Rassembler, mettre en forme et analyser l'information au sein de documents de diverse nature (textes historiques, documents iconographiques, documents d'archives, articles de presse, articles scientifiques, etc.).
- Lire, produire et interpr ter des donn es statistiques sous diff rentes formes ; produire un document de synth se   partir de donn es statistiques.

B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Licence

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 17 novembre 1999](#) relatif à la licence professionnelle ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Celles-ci figurent dans le livret de l'étudiant après ratification par les instances de l'université et font l'objet d'un affichage à chaque début d'année universitaire. Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement **au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée, et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Art. 1 - Organisation des enseignements

La licence est structurée en 6 semestres, de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3).

Organisé, sauf dispositions pédagogiques particulières, en deux semestres, le cursus de la licence professionnelle articule et intègre enseignements théoriques, enseignements pratiques et finalisés, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stage et projet tutoré individuel ou collectif. (art. 4 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle).

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau ;

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

Art. 2 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiants. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à passer les examens de contrôle continu comme les examens terminaux.

Art. 3 - Contrat pédagogique (art 5)

Dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante:

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé;

- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation;
- Énonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement. Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant.

Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants. Le dispositif entrera en vigueur de manière progressive, à la rentrée 2019, seuls les licences 1ères années seront concernées.

Art. 4- mode de contrôle - sessions - information

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations réparties sur le semestre.

Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments pédagogiques (EP), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement : une première session de contrôle des connaissances et une session de rattrapage. Le rattrapage du deuxième semestre est précédé par un dispositif pédagogique particulier.

Il n'y a pas d'inscription aux examens du rattrapage. L'inscription est automatique pour tous les étudiants autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5- Anonymat des copies

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation (art. 14 à 16)

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) (intitulés à l'université de Tours : modules en Licence) qui peuvent rassembler différents éléments pédagogiques (EP).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une formation conduisant à la même mention de licence, les crédits européens délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et sont transférables. Il valide seulement les crédits européens qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme (art 14)

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE ou modules qui le composent (moyenne des moyennes d'UE ou modules affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent.

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits (ECTS).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE ou module, entre les différents EP de l'UE ou module;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres (entre le semestre 1 et le semestre 2, entre le semestre 3 et le semestre 4, entre le semestre 5 et le semestre 6).

Chaque filière définit pour tous les éléments pédagogiques, ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE ou module, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

Art. 7 - Règles de progression

L'inscription administrative étant annuelle :

L'étudiant s'inscrit administrativement en Licence 1^{ère} année (S1 + S2), puis en Licence 2^{ème} année (S3 + S4), et enfin en Licence 3^{ème} année (S5 + S6).

- L'étudiant ayant validé son année d'inscription :
 - soit par validation des deux semestres,
 - soit par compensation entre les deux semestres,

est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

Pour l'étudiant ne remplissant pas ces conditions : situation des étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC)

Sauf s'il renonce au bénéfice de cette procédure, l'étudiant AJAC :

- Est autorisé à s'inscrire dans la deuxième année de la licence (S3 et S4), s'il a capitalisé au moins 70% des coefficients des UE ou modules de L1 (S1 et S2 confondus).
- Est autorisé à s'inscrire dans la troisième année de la licence (S5 et S6), s'il a validé la première année de licence (L1) et a capitalisé au moins 80% des coefficients des UE ou modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des UE d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Art. 8- Jury (article 18)

Un jury est nomm  par ann e d' tudes.

La composition du jury est affich e sur le lieu des  preuves des examens imp rativement avant le d but des  preuves.

Semestres impairs de chacune des ann es de Licence

Le jury se r unit et examine les r sultats obtenus par chaque  tudiant. La moyenne calcul e et le r sultat du semestre seront communiqu s   l' tudiant sur le relev  de notes avec la mention « *R sultat provisoire avant d lib rations* » en filigrane.

Semestres pairs de chacune des ann es de Licence

Le jury se r unit et d lib re souverainement   partir de l'ensemble des r sultats obtenus sur chacun des deux semestres par les candidats tant en contr le continu qu'en contr le terminal. Il se prononce sur l'acquisition des UE ou modules et la validation des semestres (en appliquant le cas  ch ant les r gles de compensation cf. paragraphe concern ).

Art. 9 - D livrance du dipl me de licence g n rale

La d livrance du dipl me et du grade de licence est prononc e apr s d lib ration du jury. Le proc s-verbal de d lib ration est  labor  sous la responsabilit  du pr sident du jury et sign  par lui ainsi que par l'ensemble des membres indiqu s l'arr t  de nomination du jury.

Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois ann es **et   condition que l' tudiant ait valid  chacune des trois ann es**. Le grade de licence conf re 180 cr dits (ECTS).

Le dipl me interm diaire de D.E.U.G. est d livr , sur demande de l' tudiant, sur la base de la moyenne des deux premi res ann es (L1 et L2) et   condition que l' tudiant ait valid  chacune des deux ann es. Le D.E.U.G. conf re 120 cr dits ECTS.

Art.10- D livrance du dipl me de licence professionnelle

La licence professionnelle est d cern e aux  tudiants qui ont obtenu   la fois une moyenne g n rale  gale ou sup rieure   10 sur 20   l'ensemble des unit s d'enseignement, y compris le projet tuteur  et le stage, et une moyenne  gale ou sup rieure   10 sur 20   l'ensemble constitu  du projet tuteur  et du stage. (art 10 de l'arr t  du 17 novembre 1999).

Lorsqu'il n'a pas satisfait au contr le des connaissances et des aptitudes, l' tudiant peut,   sa demande, le b n fice des unit s d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note  gale ou sup rieure   8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas  t e obtenue, les unit s d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a  t e obtenue sont capitalisables. Ces unit s d'enseignement font l'objet d'une attestation d livr e par l' tablissement.

Art. 11 - Mentions de r ussite

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois ann es du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   14/20.

Attribution de la mention Tr s bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   16/20.

Art. 12 - Publication des r sultats - communication des copies (art 18)

Les notes ne doivent pas  tre affich es nominativement. Elles ne peuvent  tre communiqu es qu'  l' tudiant concern .

Les r sultats doivent faire l'objet d'un affichage anonym  portant le num ro de l' tudiant sans mention de son nom.

Les r sultats sont publi s sur l'environnement num rique de travail.

Les r sultats sont d finitifs et ne peuvent en aucun cas  tre remis en cause sauf erreur mat rielle d ment constat e par le jury.

Les  tudiants ont droit sur leur demande, et dans un d lai raisonnable   la communication de leurs copies d'examen et   un entretien, individuel.

B2- Présentation de la Licence 1^{ère} Année (L1)
B2.1- Maquette de L1 S1
Présentation de la maquette d'enseignement L1 double licence Histoire-Sociologie :

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 1 ^{re} année = 84 crédits ECTS soit 42 crédits par semestre À préciser pour chaque élément pédagogique									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
Semestre 1 (S1)									
Module 1H Mondes anciens et médiévaux	8	8						60	
	4	4	30	EP1. Histoire ancienne	24			24	54
	4	4	30	EP2. Histoire médiévale	24			24	54
	éval. avec EP1&EP2	éval. avec EP1&EP2	15	EP3. Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale (amphi inversé)	12			12	27
Module 2H Méthodologie historique	8	8						60	
	8	8	75	Méthodologie historique		60		60	135
Module 1S Sociologie	8	8						60	
	6	6	48	EP1. Introduction à la sociologie	24	24		48	96
	2	2	12	EP2. Théories sociologiques I	12			12	24
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8						60	
	4	4	36	EP1. Initiation à la recherche en sciences sociales	12	24		36	72
	4	4	36	EP2. Initiation à l'enquête : l'observation ethnographique		24		24	60
Module 3 Module spécifique	4	4						36	
	4	4	36	Histoire et sciences sociales : approches croisées		36		36	72
Module 4H Compétences transvers.	6	6						60	
	2	2	18	EP1. Expression écrite et orale		18		18	36
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	2	2	24	EP3. Techniques documentaires dont BU 6h		24		24	48
Total S1	42	42	378	Enseignements obligatoires	108	228	0	336	714

NB.

Enseignements spécifiques à la double licence Histoire-Sociologie

Les autres enseignements correspondent à des enseignements existant dans chacune des deux mentions de licence (Licence mention Histoire = code 'H' ; et Licence mention Sociologie = code 'S')

MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
Semestre 2 (S2)									
Module 1H Mondes modernes et contemporains	8	8						60	
	4	4	30	EP1. Histoire moderne	24			24	54
	4	4	30	EP2. Histoire contemporaine	24			24	54
	éval. avec EP1&EP2	éval. avec EP1&EP2	15	EP3. Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine (amphi inversé)	12			12	27
Module 2H Méthodologie historique	8	8						60	
	8	8	75	Méthodologie historique		60		60	135
Module 1S Sociologie	8	8						60	
	6	6	48	EP1. Sociologie contemporaine	24	24		48	96
	2	2	12	EP2. Théories sociologiques II	12			12	24
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8						60	
	5	5	54	EP1. Initiation à l'enquête : l'entretien et le questionnaire		36		36	90
	1	1	12	EP2. Présentation des résultats d'enquête		12		12	24
	2	2	12	EP3. Découverte de la démographie	12			12	24
Module 3 Module spécifique	4	4						36	
	4	4	36	Histoire et sciences sociales : approches croisées		36		36	72
Module 4S Compétences transvers.	6	6						60	
	2	2	18	EP1. Méthodes du travail universitaire		18		18	36
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	2	2	18	EP3. Mathématiques et statistiques		18		18	36
	certif.	certif.	6	EP4. MOBIL	2	4		6	12
Total S2	42	42	384	Enseignements obligatoires	110	226	0	336	720
Total année (S1+S2)	84	84	762	Enseignements obligatoires	218	454	0	672	1434

Modalité de contrôle des connaissances L1 double licence Histoire-Sociologie :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 1											
Module 1H. Mondes anciens et médiévaux											
EP1. Histoire ancienne	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. Histoire médiévale	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP3. Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale (amphi inversé)	<i>sans</i>	<i>évalué avec EP1 & EP2</i>			<i>évalué avec EP1 & EP2</i>			<i>évalué avec EP1 & EP2</i>		<i>évalué avec EP1 & EP2</i>	
Module 2H. Méthodologie historique	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 1S.											
EP1. Introduction à la sociologie CM	6	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP1. Introduction à la sociologie TD		CC	E+O	3	SU	/	3	E+O	3	SU	3
EP2. Théories sociologiques I	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 2S.											
EP1. Initiation à la recherche en sciences sociales CM	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP1. Initiation à la recherche en sciences sociales TD		CC	E+O	2	SU	/	2	E+O	2	SU	2
EP2. Initiation à l'enquête : l'observation ethnographique	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 3. Module spécifique	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 4H. Compétences transversales											
EP1. Expression écrite et orale	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3. Techniques documentaires dont BU 6h	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
TOTAL S1	42			42			42		42		42
Semestre 2											
Module 1H. Mondes modernes et contemporains											
EP1. Histoire moderne	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. Histoire contemporaine	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP3. Initiation aux sources de l'histoire moderne et contempo. (amphi inversé)	<i>sans</i>	<i>évalué avec EP1 & EP2</i>			<i>évalué avec EP1 & EP2</i>			<i>évalué avec EP1 & EP2</i>		<i>évalué avec EP1 & EP2</i>	
Module 2H. Méthodologie historique	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 1S.											
EP1. Sociologie contemporaine CM	6	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP1. Sociologie contemporaine TD		CC	E+O	3	SU	/	3	E+O	3	SU	3
EP2. Théories sociologiques II	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 2S.											
EP1. Initiation à l'enquête : l'entretien et le questionnaire	5	CC	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
EP2. Présentation des résultats d'enquête	1	CC	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
EP3. Découverte de la démographie	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 3. Module spécifique	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 4S. Compétences transversales											
EP1. Méthodes du travail universitaire	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E/O	2	E	2
EP3. Mathématiques et statistiques	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP4. MOBIL	<i>certif.</i>	<i>certif.</i>			<i>certif.</i>			<i>certif.</i>		<i>certif.</i>	
TOTAL S2	42			42			42		42		42
TOTAL L1	84			84			84		84		84

LICENCE 2^e année : 82 crédits ECTS									
À préciser pour chaque élément pédagogique									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
Semestre 3 (S3)									
Module 1H Mondes anciens et médiévaux	8	8						60	
	8	8	75	Histoire ancienne ou Histoire médiévale	24	36		60	135
Module 2H Mondes modernes et contemporains	8	8						60	
	8	8	75	Histoire moderne ou Histoire contemporaine	24	36		60	135
Module 1S Sociologie	8	8						72	
	1	3	24	EP1. Sociologie du travail	12	12		24	48
	1	2	24	EP2. Démographie I	12	12		24	48
	1	3	24	EP3. Sociologie de la famille	12	12		24	48
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8						72	
	3	3	24	EP1. Initiation à l'enquête par questionnaire			24	24	48
	1	1	12	EP2. Statistiques appliquées à l'enquête		12		12	24
	4	4	36	EP3. Histoire des idées sociologiques	18	18		36	72
Module 3 Module spécifique	4	4						24	
	4	4	24	Histoire et sciences sociales : approches croisées		24		24	48
Module 4S Compétences transvers.	6	6						74	
	2	2	12	EP1. Informatique appliquée à l'enquête			12	12	24
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	<i>certif.</i>	<i>certif.</i>	4	EP3. MOBIL	2	2		4	8
	2	2	20	EP4. Compétences numériques (avec les groupes d'Histoire)	2	18		20	40
Total S3	42	42	372	Enseignements obligatoires	106	200	36		

MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
Semestre 4 (S4)									
Module 1H Mondes modernes et contemporains	8	8						60	
	8	8	75	Histoire moderne ou Histoire contemporaine	24	36		60	135
Module 2H Mondes anciens et médiévaux	8	8						60	
	8	8	75	Histoire ancienne ou Histoire médiévale	24	36		60	135
Module 1S Sociologie	8	8						72	
	1	3	24	EP1. Sociologie des inégalités	12	12		24	48
	1	2	24	EP2. Démographie II	12	12		24	48
	1	3	24	EP3. Sociologie de l'école	12	12		24	48
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8						72	
	4	4	30	EP1. Analyse des données quantitatives			30	30	60
	1	1	10	EP2. Présentation des résultats d'enquête			10	10	20
	1	1	12	EP3. Renforcement théorique	12			12	24
	2	2	20	EP4. Film ethnographique		20		20	40
Module 3 Module spécifique	4	4						24	
	4	4	24	Histoire et sciences sociales : approches croisées		24		24	48
Module 4H Compétences transvers.	4	4						60	
	2	2	24	EP1. Statistiques pour historiens		24		24	48
	1	1	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	1	1	18	EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) Atelier d'Orientation et d'Insertion Professionnelle et/ou Stage		18		18	36
Total S4	40	40	378	Enseignements obligatoires	96	212	40		
Total année (S3+S4)	82	82	770	Enseignements obligatoires	202	412	76		

Modalité de contrôle des connaissances L2 double licence Histoire-Sociologie :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 3											
Module 1H. Mondes anciens et médiévaux	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 2H. Mondes modernes et contemporains	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 1S. Sociologie											
EP1. Sociologie du travail CM	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie du travail TD	1	CC	E	1	SU	/	1	E	1	SU	1
EP2. Démographie CM	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Démographie TD	1	CC	E+O	1	SU	/	1	E+O	1	SU	1
EP3. Sociologie de la famille CM	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie de la famille TD	1	CC	E	1	SU	/	1	E	1	SU	1
Module 2S. Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8			8			8		8		8
EP1. Initiation à l'enquête par questionnaire	3	CC	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP2. Statistiques appliquées à l'enquête	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP3. Histoire des idées sociologiques CM	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Histoire des idées sociologiques TD	2	CC	E	2	SU	/	2	E	2	SU	2
Module 3. Module spécifique	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 4S. Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP1. Informatique appliquée à l'enquête	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
EP3. MOBIL	certif.	certif.			certif.			certif.		certif.	
EP4. Compétences numériques	2		cf. PIX	2		sans	2	cf. PIX	2	sans	2
TOTAL S3	42			42			42		42		42
Semestre 4											
Module 1H. Mondes modernes et contemporains	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 2H. Mondes anciens et médiévaux	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 1S. Sociologie											
EP1. Sociologie des inégalités CM	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie des inégalités TD	1	CC	E	1	SU	/	1	E	1	SU	1
EP2. Démographie CM	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Démographie TD	1	CC	E+O	1	SU	/	1	E+O	1	SU	1
EP3. Sociologie de l'école CM	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie de l'école TD	1	CC	E	1	SU	/	1	E	1	SU	1
Module 2S. Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8			8			8		8		8
EP1. Analyse des données quantitatives	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. Présentation des résultats d'enquête	1	CC	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
EP3. Renforcement théorique	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP4. Film ethnographique ou Ethnomusicologie	2	CC	E	2	SU	/	2	CC	2	SU	2
Module 3. Module spécifique	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 4H. Compétences transversales	4			4			4		4		4
EP1. Statistiques pour historiens	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. Langue vivante	1	CC	E/O	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1
EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) Atelier d'Orientation et d'Insertion Prof et/ou Stage	1	dossier/ rapport	dossier/ rapport	1	dossier/ rapport	dossier/ rapport	1	dossier/ rapport	1	dossier/ rapport	1

TOTAL S4	40			40			40		40		40
TOTAL L2	82			82			82		82		82

LICENCE 3 ^e année = 82 crédits ECTS									
À préciser pour chaque élément pédagogique									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
Semestre 5 (S5)									
Module 1H Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes anciens et médiévaux	8	8						60	
	8	8	75	cours dans l'une des deux périodes (ancienne ou médiévale)	24	36		60	135
Module 2H Cultures, savoirs et représentations dans les mondes mod. et contempo.	8	8						60	
	8	8	75	cours dans l'une des deux périodes (moderne ou contemporaine)	24	36		60	135
Module 1S Au choix	8	8						72	
- Enjeux éco. et politiq.	1	2	24	EP1. Sociologie politique	24			24	48
	1	3	24	EP2. Anthropologie du pouvoir	24			24	48
	1	3	24	EP3. Sociologie économique	24			24	48
- Questions sociales et territoriales	1	2	24	EP1. Problèmes sociaux et action publique	18	6		24	48
	1	3	24	EP2. Socio. de l'intervention sociale	18	6		24	48
	1	3	24	EP3. Phénomènes urbains	18	6		24	48
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8						56	
	6	6	60	EP1. Réalisation d'une enquête de terrain			40	40	100
	2	2	16	EP3. Traitement des données quanti. appliquées à l'enquête I		16		16	32
Module 3 Module spécifique	6	6						24	
	6	6	24	Projet tuteuré spécifique double licence Histoire-Sociologie		24		24	48
Module 4S Compétences transvers.	4	4						40	
	2	2	16	EP1. Epistémologie	16			16	32
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	certif.	certif.	6	EP3. MOBIL	2	4		6	12
Total S5	42	42	382	Enseignements obligatoires	138	134	40	312	714

MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
Semestre 6 (S6)									
Module 1H Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes mod. et contempo.	8	8						60	
	8	8	75	cours dans l'une des deux périodes (moderne ou contemporaine)	24	36		60	135
Module 2H Cultures, savoirs et représentations dans les mondes anciens et méd.	8	8						60	
	8	8	75	cours dans l'une des deux périodes (ancienne ou médiévale)	24	36		60	135
Module 1S Au choix	8	8						72	
- Questions sociales et territoriales	1	2	24	EP1. Espace et inégalités sociales	18	6		24	48
	1	3	24	EP2. Migrations et ethnicité	18	6		24	48
	1	3	24	EP3. Socio. et anthropo. du dévelop.	18	6		24	48
- Education, socialisation et transmission des savoirs	1	2	24	EP1. Anthropologie des techniques	18	6		24	48
	1	3	24	EP2. Politiq. publ. et âges de la vie	18	6		24	48
	1	3	24	EP3. Insertion et éduc. populaire	18	6		24	48
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8						52	
	6	6	54	EP1. Réalisation et présentation d'une enquête de terrain			36	36	90
	2	2	16	EP3. Traitement des données quanti. appliquées à l'enquête II		16		16	32
Module 3 Module spécifique	6	6						24	
	6	6	24	Projet tuteuré spécifique double licence Histoire-Sociologie		24		24	48
Module 4H Compétences transvers.	4	4						42	
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	2	2	18	EP3. AOIP et/ou Stage		18		18	36
	QP	QP	6	EP1. Recherche documentaire		6		6	12
Total S6	42	42	358	Enseignements obligatoires	102	172	36	310	668
Total année (S5+S6)	84	84	740	Enseignements obligatoires	222	324	76	642	1382

TOTAL double LICENCE Histoire-Sociologie	250	250	2272		630	1202	152	2024	4296

Modalité de contrôle des connaissances L3 **double licence Histoire-Sociologie :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 5											
Module 1H. Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes anciens et médiévaux	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 2H. Cultures, savoirs et représentations dans les mondes mod. et contempo.	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 1S. <Intitulé selon EdT>	8			8			8		8		8
EP1. <Intitulé selon module>	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. <Intitulé selon module>	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3. <Intitulé selon module>	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
Module 2S. Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8			8			8		8		8
EP1. Réalisation d'une enquête de terrain	6	CC	E	6	ET	E	6	E	6	E	6
EP3. Traitement des données quantitatives appliquées à l'enquête I	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 3. Module spécifique	6	<i>projet tuteuré</i>	<i>projet tuteuré</i>	6	<i>sans</i>	<i>sans</i>	6	<i>projet tuteuré</i>	6	<i>sans</i>	6
Module 4S. Compétences transversales	4			4			4		4		4
EP1. Epistémologie	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
EP3. MOBIL	<i>certif.</i>	<i>certif.</i>			<i>certif.</i>			<i>certif.</i>		<i>certif.</i>	
TOTAL S5	42			42			42		42		42
Semestre 6											
Module 1H. Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes modernes et contemporains	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 2H. Cultures, savoirs et représentations dans les mondes anciens et méd.	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 1S. <Intitulé selon EdT>	8			8			8		8		8
EP1. <Intitulé selon module>	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. <Intitulé selon module>	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3. <Intitulé selon module>	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
Module 2S. Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8		8			8		8		8
EP1. Réalisation et présentation d'une enquête de terrain	6	CC	E	6	ET	E	6	E	6	E	6
EP3. Traitement des données quantitatives appliquées à l'enquête II	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 3. Module spécifique	6	<i>projet tuteuré</i>	<i>projet tuteuré</i>	6	<i>sans</i>	<i>sans</i>	6	<i>projet tuteuré</i>	6	<i>sans</i>	6
Module 4H. Compétences transversales	4			4			4		4		4
EP2. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3. AOIP et/ou Stage	2	<i>dossier/ rapport</i>	<i>dossier/ rapport</i>	2	<i>dossier/ rapport</i>	<i>dossier/ rapport</i>	2	<i>dossier/ rapport</i>	2	<i>dossier/ rapport</i>	2
EP1. Recherche documentaire	QP	QP	QP	QP	<i>sans</i>			<i>disp.</i>		<i>sans</i>	
TOTAL S6	42			42			42		42		42
TOTAL L3	84			84			84		84		84

Calendrier universitaire 2020/2021

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Du Mardi 1 au 4 septembre 2020
Début des cours	A partir du lundi 7 septembre 2020
Pause pédagogique	Du samedi 24 octobre au dimanche 1 novembre 2020
Examens (selon les filières)	Du Lundi 14 décembre 2020 au 8 janvier 2021
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du Samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021
Début des cours du 2ème semestre	Le Lundi 11 janvier 2021
Délibérations du premier semestre	Du 15 février au 19 février 2021
Pauses pédagogiques	Du samedi 27 février au dimanche 7 mars 2021 et du samedi 24 avril au dimanche 9 mai 2021
Examens	Du lundi 10 mai au vendredi 21 mai 2021
Délibérations du second semestre	Du 7 juin au 11 juin 2021
Examens de rattrapage	à partir du 21 juin 2021

Les clés de la réussite
Avenir Professionnel

DÉPARTEMENT

HISTOIRE - SOCIOLOGIE

double LICENCE



**Faculté des arts
& sciences humaines**

 **Site des Tanneurs**

3, rue des Tanneurs
37041 Tours Cedex 01